



# Les énergies renouvelables intermittentes menacent notre souveraineté énergétique

**Coût élevé, mise en danger du réseau, dépendance étrangère, frein à la réindustrialisation**

## Une mise en danger du système électrique français

**Le 18 avril, la totalité de la production éolienne française a dû être arrêtée pendant 4 heures (-18,4GW).** Depuis le 1er avril 2025 des effacements massifs, imposés par la loi, ont coupé jusqu'à la moitié de la production solaire installée à ce jour (- 9,4 GW sur 18,8 GW) ou de la puissance installée éolienne (-11,6 GW sur 23,2 GW) et ont ainsi démontré l'inutilité de ces énergies pour la consommation électrique française et le danger pour le réseau électrique.

L'effacement des énergies électriques non pilotables vise à préserver l'intégrité du réseau électrique et de nos réacteurs nucléaires, comme l'ont demandé le 15 janvier 2025 Jean Casabianca, Inspecteur général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection d'EDF et Vincent Berger, Haut-Commissaire à l'énergie atomique. **En conséquence le projet PPE3, qui prévoit 87 GW supplémentaires d'éolien et de photovoltaïque au sol d'ici 2035 (soit +59% de la puissance totale déjà installée en France de 148 GW), est inutile et va aggraver les risques avérés de ces énergies sur le système électrique français.**

## Notre dépendance énergétique et notre empreinte carbone augmentées

**Contrairement à certaines informations, la France ne maîtrise ni la filière de l'éolien terrestre, ni la filière de l'éolien offshore, qu'il soit posé ou flottant : et les usines d'assemblage de composants importés sont à l'arrêt.** Les panneaux solaires sont intégralement importés de Chine, les filières industrielles françaises de l'éolien sont quasi inexistantes, avec des composants majoritairement importés aggravant notre dépendance et notre bilan carbone et pénalisant notre balance commerciale.

## Eolien offshore : quadruple hérésie énergétique, économique, sociale et environnementale

La carte gouvernementale de l'éolien offshore publiée le 17 octobre 2024 incarne une quadruple hérésie : **énergétique** (intermittence extrême), **économique** (c'est la plus chère des filières énergétiques par Mwh produit avec un coût direct de 180€/MWh et de raccordement de 1,5Mrd€/parc [ex. : Belle-Ile en mer]), **sociale** (emplois délocalisés) et **environnementale** (artificialisation de millions d'hectares d'espaces maritimes).

## Des centaines de milliards d'euros gaspillés

Avec les investissements d'équipements inutiles, les financements publics de réseau prévus dans la PPE3 et les garanties de prix dont **le montant va exploser avec les effacements décidés le 15 février 2025 dans le projet de loi de finances 2025, des centaines de milliards d'euros vont être gaspillés**, et donc finalement c'est un scandale public d'influence des promoteurs.

## Redonner la priorité aux énergies thermiques renouvelables

La géothermie de surface, les pompes à chaleur, le biogaz, les biocarburants, le solaire thermique et le photovoltaïque en grande toiture et autoconsommation collective, et les boucles de chaleur permettent une production locale, décarbonée et indépendante, notamment pour les usages de la chaleur et de la mobilité, principaux émetteurs actuels. Elles garantissent une réindustrialisation des territoires et une production énergétique équilibrée des territoires. 43 % des communes françaises demandent leur développement. Il est temps de leur répondre.

## RETM appelle à :

- **L'arrêt immédiat des subventions aux énergies électriques non pilotables,**
- **Transférer aux promoteurs des coûts de raccordements et des effets de l'intermittence sur le réseau,**
- **Créer un guichet unique départemental pour les projets d'énergies thermiques renouvelables, libérant ainsi des capacités électriques pour les villes et les usines, et accélérant réellement la décarbonation des usages fortement émetteurs de CO2.**